

Addenda #001 de 001

Titre: Service de nettoyage et d'entretien, conciergerie à L'ambassade du Canada à Pérou.

Numéro de sollicitation: 20-159031

Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

1. PARTIE 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires

SUPPRIMER :

DANS SON INTÉGRALITÉ

REEMPLACER PAR :

2.5 CONFERENCE DES SOUMMISSIONNAIRES ET VISITE DES LIEUX – OBLIGATOIRE

Le soumissionnaire ou son représentant est tenu d'assister à la conférence et à la visite des lieux. La conférence des soumissionnaires et la visite des lieux aura lieu à **Calle F. Bolognese 228, Miraflores, Lima 18, le 12 Février, 2020**. Elle commencera à 10 :00, à Lima, Pérou.

On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la conférence et de fournir les noms des participants. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Ils devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la visite des lieux.

Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la visite ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la DP à la suite de la conférence des soumissionnaires seront inclus dans la DP, sous forme de modifications.

REMARQUE: Pendant la conférence, les soumissionnaires auront la possibilité de soumettre des questions relatives à ce processus de demande de propositions, telles que (mais sans s'y limiter) comment soumettre la soumission, comment répondre aux critères d'évaluation ou quels documents doivent être soumis avec l'offre.

Prière de noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation à une conférence des soumissionnaires font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels de 2003 (2018-05-22) et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

2. QUESTIONS ET REPONSES

Question 1 : Quel est le processus par lequel les soumissionnaires doivent confirmer leur présence à la conférence obligatoire des soumissionnaires et à la visite des lieux, et à qui adressons-nous notre confirmation?

Réponse 1: Les soumissionnaires doivent lire attentivement la section 2.5; il fournit les instructions détaillées sur la façon de confirmer la participation à la conférence obligatoire des soumissionnaires et à la visite du site.

FIN DE L`ADDENDA #001